

DECISION DU MAIRE

N°2022/ST/NLB/MY/PLF/VB/190

OBJET : SIGNATURE DE DEUX AVENANTS AU CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE – SOCIETE AVISS

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le contrat de maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie n°R3175 signé avec la société AVISS, SIRET n°511 556 110 00027, en date du 19/12/2019 pour un montant de 9 602,00 € HT,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le listing du matériel, de souscrire à des options complémentaires et de retirer des options complémentaires, mentionnées au contrat initial susvisé,

Considérant l'avenant n°13984 au contrat de maintenance susvisé, pour souscrire à la maintenance préventive du système de désenfumage naturel du service municipal de la jeunesse, sis 2 rue Marcel Paul, 77370, Nangis pour un montant en plus-value de 150,00 € HT,

Considérant l'avenant n°14027 au contrat de maintenance susvisé, pour :

- Souscrire à la maintenance préventive d'un système de désenfumage naturel et d'un système d'équipement d'alarme incendie à la police municipale, sis 13 rue des fontaines, 77370, Nangis, pour un montant en plus-value de 235,00 € HT,
- Retirer de la maintenance préventive :
 - un système d'équipement d'alarme incendie au local associatif « Terre d'échange », sis 18 place Ernest Chauvet, 77370, Nangis, pour un montant en moins-value de 20,00 € HT,
 - un système d'équipement d'alarme incendie à l'annexe CCAS, 77370, Nangis, pour un montant en moins-value de 20,00 € HT,
 - un système de compartimentage au centre aquatique, sis 22-24 rue des écoles, 77370, Nangis pour un montant en moins-value de 640,00 € HT
- Renommer le site « Service terre d'échange » en « Accueil social Nangis Lude »,

DECIDE

Article 1 :

Autorise Madame Le Maire à signer les avenants suivants au contrat de maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie n°R3175 signé avec la société AVISS, SIRET n°511 556 110 00027, en date du 19/12/2019 pour un montant de 9 602,00 € HT (neuf mille six cent deux euros hors taxes),

- n°13984 au contrat de maintenance susvisé, pour souscrire à la maintenance préventive du système de désenfumage naturel du service municipal de la jeunesse, sis 2 rue Marcel Paul, 77370, Nangis pour un montant en plus-value de 150,00 € HT (cent cinquante euros hors taxes),

- n°14027 au contrat de maintenance susvisé, pour :
 - Souscrire à la maintenance préventive d'un système de désenfumage naturel et d'un système d'équipement d'alarme incendie à la police municipale, sis 13 rue des fontaines, 77370, Nangis, pour un montant en plus-value de 235,00 € HT (deux cent trente-cinq euros hors taxes),
 - Retirer de la maintenance préventive :
 - un système d'équipement d'alarme incendie au local associatif « Terre d'échange », sis 18 place Ernest Chauvet, 77370, Nangis, pour un montant en moins-value de 20,00 € HT (vingt euros hors taxes),
 - un système d'équipement d'alarme incendie à l'annexe CCAS, 77370, Nangis, pour un montant en moins-value de 20,00 € HT (vingt euros hors taxes),
 - un système de compartimentage au centre aquatique, sis 22-24 rue des écoles, 77370, Nangis pour un montant en moins-value de 640,00 € HT (six cent quarante euros hors taxes),
 - Renommer le site « Service terre d'échange » en « Accueil social Nangis Lude ».

Article 2 :

Les présents avenants intégreront le contrat initial n°R3175, qui a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée déterminée de 12 mois avec reconduction annuelle tacite à la date anniversaire, sans que la durée totale du contrat puisse excéder 3 années.

Article 3 :

Dit que la dépense est inscrite au budget, en section de fonctionnement.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Madame la directrice du secrétariat général et des projets stratégiques est chargée de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision.

Copie de cet acte sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Madame le Receveur Municipal
- Madame la Directrice du service financier,
- Madame La Directrice du secrétariat général et des projets stratégiques
- Monsieur le Directeur des services techniques
- Société AVISS

Fait à Nangis, le 26/07/2022

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture

Le 02 AOUT 2022

Et de la transmission ou notification et publication

Le 02 AOUT 2022

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Aceusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-ST-190-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022



Toujours un interlocuteur à votre service

Entreprise titulaire de la certification de service de maintenance (20a/10/F7) de SDI et SMSI délivrée par le CNPP (www.cnpp.com)

2019/ST/211

www.aviss.fr

ZA de la Pépinière - IMMOPARC - Immeuble TAMISE - RN 10 - 78190 TRAPPES
T : 01 30 16 58 73 F : 01 30 16 49 99 Fax Hotline : 01 48 52 70 76 services@aviss-securite.fr

CONTRAT DE MAINTENANCE REF R 3175: Edition N°2 du 11 décembre 2019 entre

d'une part le CLIENT

et d'autre part le PRESTATAIRE

MAIRIE DE NANGIS
 BP 55
 77370 017
 Représenté par : M. LAMBERT 06 51 91 30 61
 Téléphone : 01 64 60 52 04
 Télécopieur : 01 64 08 79 89
 Courriel : st.batimentsetservicesupports@mairie-nangis.fr
 Courriel : claude.lambert@mairie-nangis.fr

Réf. client : MAJ011310

AVISS Services
 Immoparc - Immeuble Tamise
 Route Nationale 10
 78190 TRAPPES
 Représenté par : Christophe SALVI
 Téléphone : 01 30 16 58 71
 Télécopieur : 01 30 16 49 99
 Courriel : maintenance@aviss-securite.fr

Portant sur la réalisation de maintenance préventive d'un Système de Détection Incendie et/ou Systèmes de Mise en Sécurité Incendie et éventuels autres systèmes de sécurité implantés dans les locaux sis :

BATIMENTS COMMUNAUX - 77370 - NANGIS

Le présent contrat a été établi selon les prescriptions de la norme Française NFS 61-033 de septembre 2011 (Règles d'exploitation et de maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie) et du chapitre 5 la règle APSAD R7 de février 2014 (vérification périodique et maintenance des Systèmes de Détection Automatique d'Incendie), le cas échéant.

En complément de la prestation de base, AVISS Services vous propose des compléments réglementaires et prestations optionnelles aux conditions tarifaires figurant en page suivante.

- En jaune : la prestation de base pour la maintenance de votre SDI/SMSI
- En vert : les compléments réglementaires pour la maintenance de votre SSI
- En bleu : les prestations optionnelles aux SDI/SMSI et autres systèmes de sécurité

Nous vous invitons à sélectionner les différentes prestations et options à inclure à votre contrat en cochant les cases répondant à vos besoins.

Notre équipe commerciale reste à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution de votre contrat et vous apporter tout complément d'information.

Le montant annuel du contrat sera obtenu par l'addition du montant annuel de chaque prestation cochée.

Par ailleurs, merci de nous indiquer si vous relevez du régime de TVA à taux réduit (Cf. Article 13).

Enfin, pour notifier votre acceptation, nous vous remercions de signer la présente page et de parapher les feuillets prestations/prix et matériels puis de nous les retourner, en 2 exemplaires, par voie postale.

A réception, nous vous retournerons un exemplaire signé de notre part, vous attestant l'enregistrement du contrat.

Pour le client
 J'ai pris connaissance des conditions générales et particulières et les accepte.
 Signature précédée de la mention « lu et approuvé », Nom et qualité du signataire + cachet
 Pour le Maire
 délégation
 La...
 Magali...
 Date : 19/01/20

Pour AVISS Services
 Vérification
 Reçu le :
 Signature
 15 JAN 2020
 Commercial Maintenance

Pour AVISS Services
 Validation
 Date : AVISS Services
 Signature
 Immeuble Tamise - Route Nationale 10
 78190 TRAPPES
 T : 01 30 16 58 73 - Fax : 01 30 16 49 99
 RCS Versailles 011556110 - Code NAF 8020 Z
 Directeur



Toujours un interlocuteur à votre service

www.aviss.fr

ZA de la Pépinière - IMMOPARC - Immeuble TAMISE - RN 10 - 78180 TRAPPES
 ☎ : 01 30 16 58 73 ☎ : 01 30 16 49 99 Fax Hotline : 01 46 62 70 76 services@aviss-securite.fr

FEUILLET PRESTATIONS / PRIX RELATIF AU CONTRAT DE MAINTENANCE

Prestation de base de maintenance SDI/SMSI		Prix annuel HT	Annexe
➤ Maintenance préventive exécutée au cours d'une seule visite annuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	5 400.00 €	1
➤ Maintenance préventive exécutée au cours de deux visites annuelles	<input type="checkbox"/>		1
Compléments réglementaires SSI		Prix annuel HT	Annexe
➤ L'astreinte SDI/SMSI pour intervention sous 4 heures	<input type="checkbox"/>		2
➤ L'astreinte SDI/SMSI pour intervention sous 2 heures	<input type="checkbox"/>		2
➤ Le bilan annuel	<input type="checkbox"/>		3
➤ Le reconditionnement des détecteurs ponctuels de fumée sur 4 ans	<input type="checkbox"/>		4
➤ Le reconditionnement des détecteurs ponctuels de fumée sur 6 ans	<input type="checkbox"/>		4
➤ La maintenance préventive d'un système de désenfumage naturel selon l'annexe G de la norme NFS 61-933	<input checked="" type="checkbox"/>	3 050.00 €	5
➤ La maintenance préventive d'un système de désenfumage naturel selon l'annexe G de la norme NFS 61-933 (CENTRE NAUTIQUE)	<input checked="" type="checkbox"/>	512.00 €	6
➤ La maintenance préventive d'un système de compartimentage selon l'annexe F de la norme NFS 61-933	<input checked="" type="checkbox"/>	640.00 €	7
➤ La maintenance préventive d'un système d'extinction automatique à gaz selon l'annexe I de la norme NFS 61-933	<input type="checkbox"/>		8
➤ L'essai à l'infiltromètre selon l'annexe I de la norme NFS 61-933	<input type="checkbox"/>		9
Prestations optionnelles		Prix annuel HT	Annexe
➤ La formule « <i>Services Plus</i> » pour SDI/SMSI	<input type="checkbox"/>		10
➤ La formule « <i>Services Premium</i> » pour SDI/SMSI	<input type="checkbox"/>		10
➤ La prestation de support technique pour SDI/SMSI	<input type="checkbox"/>		11
➤ La formule « <i>Services Batteries</i> » pour SDI/SMSI	<input type="checkbox"/>		11
➤ La constitution d'un stock de pièces détachées sur site pour SDI/SMSI	<input type="checkbox"/>	Sur devis	11
➤ La reconstitution du dossier technique incendie pour SDI/SMSI	<input type="checkbox"/>	Sur devis	12
➤ Le recensement des Détecteurs de Fumée à Chambre d'ionisation	<input type="checkbox"/>	Sur devis	13
➤ La maintenance préventive d'un système d'éclairage de sécurité	<input type="checkbox"/>		14
➤ La maintenance préventive d'un système de détection d'intrusion	<input type="checkbox"/>		15
➤ La formule « <i>Services Premium Intrusion</i> »	<input type="checkbox"/>		15
➤ L'astreinte détection d'intrusion pour intervention sous 4 heures	<input type="checkbox"/>		15
➤ La maintenance préventive d'un système d'alarme technique (A LA PISCINE DE NANGIS ET AU RESTAURANT MUNICIPAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	INCLUSE	16
➤ La maintenance préventive d'un système de distribution de l'heure	<input type="checkbox"/>		16
➤ La maintenance préventive d'un système de sonorisation d'ambiance	<input type="checkbox"/>		16
➤ La maintenance préventive d'un système de vidéosurveillance	<input type="checkbox"/>		16

TOTAL ANNUEL HT DES PRESTATIONS SOUSCRITES

9602,00
€ HT



Interlocuteur technique désigné par le client
(Cf. article 3 des conditions générales) :



Nom :

Tel :



FEUILLET MATERIELS RELATIF AU CONTRAT DE MAINTENANCE

La présente liste des matériels et systèmes couverts par le présent contrat de maintenance est établie sur la base des éléments communiqués par le client dans le cas d'une installation existante et/ou sur la base des données détenues par AVISS dans le cas d'une installation neuve. (Cf. article 2 des Conditions Générales).

Système de détection incendie

1) > ATELIER CULTUREL

- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION TV
- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION LEGRAND TYPE4
- ✓ 9 DECLENCHEURS MANUELS
- ✓ 9 DIFFUSEURS SONORES

2) > ESPACE CULTUREL

- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION EVAC
- ✓ 1 ALIMENTATION ELECTRIQUE DE SECURITE VOLTA
- ✓ 11 DECLENCHEURS MANUELS BMY2
- ✓ 9 DIFFUSEURS SONORES DS01

3) > RPA

- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION R3007
- ✓ 20 DECLENCHEURS MANUELS
- ✓ 18 DIFFUSEURS SONORES

4) > SERVICE JEUNESSE

- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION NUGELEC 2B
- ✓ 8 DECLENCHEURS MANUELS
- ✓ 2 DIFFUSEURS SONORES
- ✓ 1 DIFFUSEUR LUMINEUX

5) > HALL DES SPORTS

- ✓ 2 TABLEAUX DE SIGNALISATION LEGRAND AUTONOME

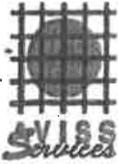
6) > ECOLE PRIMAIRE CHATEAU

- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION NUGELEC TYPE 4
- ✓ 5 DECLENCHEURS MANUELS
- ✓ 5 DIFFUSEURS SONORES

7) > ECOLE MATERNELLE CHATEAU

- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION NUGELEC TYPE 4
- ✓ 4 DECLENCHEURS MANUELS
- ✓ 4 DIFFUSEURS SONORES





8) > **ECOLE MATERNELLE ROSSIGNOTS**

- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION NUGELEC TYPE 4
- ✓ 4 DECLENCHEURS MANUELS
- ✓ 2 DIFFUSEURS SONORES

9) > **ECOLE PRIMAIRE ROSSIGNOTS**

- ✓ 1 CENTRALISATEUR DE MISE EN SECURITE NUGELEC TYPE B
- ✓ 8 DECLENCHEURS MANUELS
- ✓ 3 DIFFUSEURS SONORES
- ✓ 2 VENTOUSES MURALES

10) > **ECOLE MATERNELLE NOAS**

- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION LEGRAND TYPE 4
- ✓ 1 CENTRALE LEGRAND AUTONOME EN PREFABRIQUE
- ✓ 4 DECLENCHEURS MANUELS
- ✓ 3 DIFFUSEURS SONORES

11) > **ECOLE PRIMAIRE NOAS**

- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION LEGRAND TYPE 4
- ✓ 5 DECLENCHEURS MANUELS
- ✓ 3 DIFFUSEURS SONORES

12) > **SALLE SPORTIVES SPECIALISEES**

- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION SAFT URÁ TYPE 4
- ✓ 12 DECLENCHEURS MANUELS
- ✓ 6 DIFFUSEURS SONORES

13) > **GYMNASE**

- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION NUGELEC TYPE 4
- ✓ 6 DECLENCHEURS MANUELS
- ✓ 3 DIFFUSEURS SONORES

14) > **ESPACE SOLIDARITE**

- ✓ 1 TABLEAU DE SIGNALISATION NUGELEC 2B
- ✓ 4 DECLENCHEURS MANUELS
- ✓ 3 DIFFUSEURS SONORES

15) > **ECOLE DES ROCHES**

- ✓ 1 CENTRALISATEUR DE MISE EN SECURITE INCENDIE NUGELEC ECA
- ✓ 1 ALIMENTATION ATLAS
- ✓ 18 DECLENCHEURS MANUELS DM
- ✓ 14 DIFFUSEURS SONORES DS
- ✓ 22 VENTOUSES DE SOL VES48





Entreprise titulaire de la certification 21527 de service de maintenance (206/10/F7) de SDI et CMSI délivrée par le CNPP (www.cnpp.com)

Toujours un interlocuteur à votre service

www.aviss.fr

ZA de la Pâpinère - IMMOPARC - Immeuble TAMISE - RN 10 - 78190 TRAPPES
☎ : 01 30 18 58 79 ☎ : 01 30 18 49 69 Fax Hotline : 01 46 52 70 76 services@aviss-securite.fr

14 > PISCINE DE NANGIS

Incendie :

- ✓ 1 CENTRALE D'ALARME INCENDIE EVAC 2B 4 ZONES
- ✓ 22 DIFFUSEURS SONORES EVAC SA
- ✓ 12 DECLENCHEURS MANUELS DM4710
- ✓ 2 DECLENCHEURS MANUELS ETANCHES BBIP66/RGR/R
- ✓ 1 REPORT DE SYNTHESE

ALARME TECHNIQUE :

- ✓ 1 CENTRALE D'ALARME TECHNIQUE AT16-C3

17 RESTAURANT MUNICIPAL

- ✓ 1 CENTRALE TYPE II EN EQUIPEE 2 ZONES R3007
- ✓ 7 BOITIERS BRIS DE GLACE
- ✓ 7 AVERTISSEURS SONORES NFS 32000

ALARME TECHNIQUE :

- ✓ 1 CARTE ALARME TECHNIQUE AT16-C3

LUDE :

18 LOCAL LOUIS BRAILLE / LUDOTHEQUE

- ✓ 1 Centrale Alarme type 4
- ✓ 1 Déclencheur manuel

19 ACCUEIL CENTRE SOCIAL : 18 PLACE ERNEST CHAVET

- ✓ 1 Centrale Alarme type 4
- ✓ 2 Déclencheurs manuels

20 SERVICE TERRE D'ECHANGE : 18 PLACE ERNEST CHAVET

- ✓ 1 Centrale Alarme type 4
- ✓ 1 Déclencheur manuel

21 ANNEXE CCAS

- ✓ 1 Centrale Alarme type 4
- ✓ 1 Déclencheur manuel

22 ANNEXE SMJ : 8 PLACE ERNEST CHAVET

- ✓ 1 Centrale Alarme type 4
- ✓ 1 Déclencheur manuel





Systeme de désenfumage naturel

1 ° MEDIATHEQUE

- 3 TIREZ LACHEZ
- 3 OUVRANTS DE TOITURE

1 ° ATELIER CULTUREL

- ESCALIER 1
 - 1 TIREZ LACHEZ
 - 1 COMMANDE CO2
 - 1 OUVRANT TOITURE
- ESCALIER 2
 - 1 TIREZ LACHEZ
 - 1 OUVRANT TOITURE
- SALLE 2EME ETAGE A REMETTRE EN ETAT
 - 1 TIREZ LACHEZ
 - 1 VOLET TOITURE
- RESTAURANT MUNICIPAL
 - 5 TIREZ LACHEZ
 - 5 OUVRANT DE FACADE

3 ° ESPACE CULTUREL

- CINEMA
 - 3 TIREZ LACHEZ
 - 4 OUVRANTS DE TOITURE
- BERGERIE
 - 1 TIREZ LACHEZ
 - 1 OUVRANT TOITURE
- SALLE DES FETES
 - 1 COMMANDE CO2
 - OUVRANTS DE FACADE (NOMBRE INDETERMINE)

4 ° RPA

- 1 TIREZ LACHEZ
- 1 OUVRANT DE TOITURE

5 ° HALL DES SPORTS

- 2 TIREZ LACHEZ
- 2 SKYDOMES





Toujours un interlocuteur à votre service

www.aviss.fr

ZA de la Pépinière - IMMOPARC - Immeuble TAMISE - RN 10 - 78190-TRAPPES
☎ : 01 30 16 58 78 ☎ : 01 30 16 49 89 Fax Hotline : 01 48 62 70 76 services@aviss-securite.fr

6

- o **ECOLE PRIMAIRE CHATEAU**
 - COULOIR
 - 2 TIREZ LACHEZ
 - 1 OUVRANT DE FACADE
 - 1 SKYDOME
 - ESCALIER
 - 1 TIREZ LACHEZ
 - 1 COMMANDE CO2
 - 1 OUVRANT TOITURE
 - SALLE
 - 2 TIREZ LACHEZ
 - 2 SKYDOMES
- o **SALLE INFO**
 - 1 TIREZ LACHEZ
 - 1 OUVRANT DE FACADE

7

- o **ECOLE MATERNELLE CHATEAU**
 - 11 TIREZ LACHEZ
 - 8 OUVRANTS DE FACADE
 - 3 SKYDOMES

8

- o **SALLE SPORTIVES SPECIALISE**
 - 2 TIREZ LACHEZ
 - 2 SKYDOMES

9

- o **MAIRIE**
 - 1 TIREZ LACHEZ
 - 1 COMMANDE CO2
 - 1 OUVRANT DE FACADE

10

- o **ESPACE SOLIDARITE**
 - 1 COMMANDE CO2
 - 1 OUVRANT DE TOITURE

11

- o **CENTRE NAUTIQUE (AVENANT REF 8989 DU 14-06-17- avenant annulé et remplacé dans ce renouvellement)**
 - 8 Chassis de désenfumage + commandes associées

Systeme de compartimentage

A

- o **CENTRE NAUTIQUE**
 - 18 CLAPETS COUPE -FEU





CONTRAT DE MAINTENANCE CONDITIONS GÉNÉRALES

Les demandes d'intervention formulées par téléphone devront être confirmées par le **CLIENT** par fax au 01 46 52 70 76 ou par mail à l'adresse sav@aviss-securite.fr (sauf en cas de souscription de la formule « *Services plus* » ou « *Services Premium* »).

Un technicien **AVISS Services** sera missionné, pour se rendre sur les lieux afin d'assurer un dépannage dans un délai correspondant à celui mentionné aux Conditions Particulières, décompté en heures ouvrées à partir de la réception du fax ou du mail.

En dehors des jours et heures ouvrés mentionnés à l'article 4 et dans le cas de la souscription d'une astreinte SDI/CMSI et astreinte détection d'intrusion, Le **CLIENT** doit formuler sa demande de dépannage au numéro de permanence qui lui aura été communiqué après la signature du contrat. Le délai d'intervention est ramené à deux ou quatre heures selon l'option retenue.

Article 6 – Prestations de maintenance préventive - planification des visites

Sauf demande expresse précisée par le **CLIENT** dans les pages introductives du contrat, la première visite de maintenance préventive sera effectuée dans un délai de trois mois maximum suivant la date de prise d'effet du contrat.

La maintenance préventive objet du présent contrat est effectuée au cours d'une ou de deux visites annuelles, en fonction des impositions de la réglementation et du choix retenu par le **CLIENT**. Si la maintenance préventive est effectuée au cours de deux visites, celles-ci sont espacées au maximum de sept mois.

Les prestations de maintenance préventive font l'objet d'interventions planifiées en accord avec l'interlocuteur technique nommé par le **CLIENT** au moins 8 jours avant la réalisation de celles-ci.

Toute modification de la date d'intervention par l'une ou l'autre des parties devra être sollicitée au moins deux jours à l'avance. La date de la visite de maintenance préventive ne pourra être modifiée plus de deux fois sauf en cas de force majeure.

Article 7 – Date de prise d'effet du contrat

Le présent contrat accepté dans son intégralité et signé par le **CLIENT** prendra, par défaut, effet à la date de sa signature par **AVISS Services**.

Une date ultérieure de prise d'effet peut être demandée par le **CLIENT**. Dans ce cas, celle-ci est à préciser expressément par le **CLIENT** dans la case signature lui étant réservée en page de garde en apposant la mention « Date de prise d'effet du contrat : JJ/MM/AA ».

Un exemplaire du contrat signé par **AVISS Services** sera retourné au **CLIENT** dans un délai de sept jours ouvrés.

La prise en charge effective de la maintenance des matériels et systèmes objet du présent contrat est néanmoins conditionnée par les résultats de la visite initiale tel que décrit à l'article 2

Article 8 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de 12 mois à dater du 1^{er} janvier 2020 avec reconduction annuelle tacite à la date anniversaire.

Ce contrat pourra être reconduit deux fois, sa durée totale ne pourra excéder 3 ans.



CONTRAT DE MAINTENANCE CONDITIONS GENERALES

Article 11 – Rapports de visite de maintenance préventive et d'intervention de maintenance corrective

Chaque visite de maintenance préventive et intervention de maintenance corrective donne lieu à l'établissement d'un rapport dans lequel seront mentionnées toutes les observations destinées au suivi technique. Ce rapport est transmis sous un délai de un mois pour les visites de maintenance préventive et de 8 heures ouvrées pour les interventions de maintenance corrective.

Ce rapport, tenant lieu de compte rendu, précisant les constatations à l'arrivée, les opérations réalisées et l'état de fonctionnement du système à l'issue de l'intervention. Il sera signé conjointement par l'interlocuteur désigné par le CLIENT et le technicien AVISS Services.

La signature de ces rapports par le CLIENT vaut acceptation des éléments de leur contenu. L'original de ces rapports sera remis au CLIENT qui devra l'annexer au registre de sécurité. A défaut de signature par le CLIENT, la seule signature du technicien AVISS Services fera foi.

Article 12 – Prix - Révision de prix

• Prestations de maintenance préventive :

Les prix indiqués sont soit calculés en fonction du type et du nombre de matériels entrant dans le champ des prestations et listés à ce titre dans chacun des volets du contrat de maintenance, soit forfaitaires. A titre d'information le montant de contrat inclut pour partie la réalisation des visites périodiques (70%) et pour partie sa gestion administrative et technique (30%).

Le prix annuel du contrat de maintenance sera révisé au 1er janvier de chaque année suivant la formule ci-dessous :

$$P = PO \left(0,150 + \frac{0,850 S}{\text{ICHT-IME}} \right)$$

P = prix révisé

PO = prix initial du contrat

ICHT-IME = valeur de l'indice des salaires des industries mécaniques et électriques publié au BOSP
valeur de l'indice à juillet 2019 : 125,3

S = valeur de l'indice des salaires des industries mécaniques et électriques du mois de l'intervention (date anniversaire de la signature)

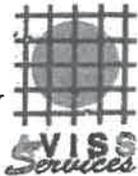
• Prestations de maintenance corrective :

Sauf en période de garantie telle que prévue à l'article 10 tout dépannage fera l'objet d'une facturation portant sur les pièces détachées, la main d'œuvre et le déplacement, par application des tarifs en vigueur au jour de l'intervention.

A titre d'information, les tarifs main d'œuvre et déplacement applicables à la date d'émission du contrat sont :

Prestation retenue	Objet	Sous 48 heures	Sous astreinte 2 ou 4h pendant les horaires d'ouverture	Sous astreinte 2 ou 4h en dehors des horaires d'ouverture
Prestation de base	Heure de main d'œuvre	60 €	100 €	120 €
	Déplacement	80 €	100 €	120 €
Formules «Services plus» «Services Premium» OU «Services Premium Intervention»	Heure de main d'œuvre	0 €	40 €	60 €
	Déplacement	0 €	20 €	40 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-ST-190-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022



2020-ST-235

www.aviss.fr

54 rue Pierre CURIE 78370 PLAISIR
☎ : 01 30 16 58 73 mail : services@aviss-secure.fr

Toujours un interlocuteur à votre service

AVENANT N° 13984 AU CONTRAT DE MAINTENANCE REF : R3175 Edition N°1 du 26 janvier 2022 entre

d'une part le CLIENT

et d'autre part le PRESTATAIRE

HOTEL DE VILLE Réf. client : MAI011310
RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
77370 NANGIS

Représenté par : **Monsieur LE FOULER**
Téléphone : **01 64 60 52 04**
Portable : **06 85 30 62 40**
Courriel : **st.batimentsetservicesupports@mairie-nangis.fr**

AVISS Services
54 rue Pierre CURIE
78370 PLAISIR

Représenté par : **Christophe SALVI**
Téléphone : **01 30 16 58 71**
Courriel : **maintenance@aviss-secure.fr**

portant sur le(s) système(s) implanté(s) dans les locaux sis

SMJ 2 RUE MARCEL PAUL
77370 - NANGIS

concernant :

- la mise à jour du listing matériel mentionné au contrat initial,
- la souscription d'options complémentaires au contrat initial ;

Les conditions générales applicables au contrat initial restent applicables au présent avenant sauf en cas de formulation de modification(s), alors précisée(s) au feuillet administratif.

Nous vous invitons à prendre connaissance des prestations détaillées aux conditions tarifaires figurant en page(s) suivante(s) et à sélectionner les différentes prestations et options à inclure à votre contrat en cochant les cases répondant à vos besoins.

L'offre de prestation de maintenance objet du présent contrat est valable 3 (trois) mois.

Enfin, pour notifier votre acceptation, nous vous remercions de signer la présente page et de parapher les feuillets prestations/prix et matériels puis de nous les retourner par mail ou voie postale.

A réception, nous vous retournerons un exemplaire signé de notre part, vous attestant l'enregistrement du contrat.

Pour le client

Date : **26 JUL. 2022**

J'ai pris connaissance des conditions générales, et des conditions particulières annexées au présent contrat et les accepte dans leur intégralité.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »,
Nom et qualité du signataire + cachet

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Pour la direction de AVISS Services

Date :

Signature :

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-ST-190-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022



FEUILLET PRESTATIONS / PRIX RELATIF A L'AVENANT 13984

Maintenance a caractère obligatoire des autres constituants du SSI

Désignation du système ou équipement		Prix annuel HT	Annexe
Maintenance préventive d'un système de désenfumage naturel	<input checked="" type="checkbox"/>	150.00 €	12
Maintenance préventive d'un système de désenfumage mécanique	<input type="checkbox"/>	NC	13
Maintenance préventive d'un système de compartimentage	<input type="checkbox"/>	NC	14
Maintenance préventive d'un système d'extinction automatique à gaz	<input type="checkbox"/>	NC	15
Extinction automatique à gaz : test à l'étanchéité du local protégé	<input type="checkbox"/>	NC	16
Maintenance préventive d'un système d'éclairage de sécurité	<input type="checkbox"/>	NC	17
Maintenance préventive des extincteurs	<input type="checkbox"/>	NC	18
Maintenance préventive des colonnes sèches	<input type="checkbox"/>	NC	19

Renseignez ici le total annuel HT en additionnant les prestations souscrites

150.00 € HT

Merci d'indiquer de quel taux de TVA vous relevez 10% (justificatif à joindre), 20% ou autoliquidation

%

Observations/informations formulées par le client à l'attention d'AVISS Services :

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-ST-190-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022



Entreprise titulaire de la certification APSAD de service de maintenance (206/10/F7) de SDI et CMSI et de la certification de Système de Management de la Qualité ISO 9001, délivrées par CNPP (www.cnpp.com)

www.aviss.fr

54 rue Pierre CURIE 78370 PLAISIR
☎ : 01 30 16 58 73 mail : services@aviss-securite.fr

**Toujours un
interlocuteur à votre
service**

FEUILLET MATERIELS RELATIF A L'AVENANT 13984

Systeme de désenfumage naturel

- 2 Exutoires
- 1 Coffret CO² O/F

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-ST-190-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022



CONTRAT DE MAINTENANCE

FEUILLET ADMINISTRATIF RELATIF A AVENANT N° 13984 AU CONTRAT DE MAINTENANCE REF : R3175 Edition N°1 du 26 janvier 2022

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-ST-190-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022



ANNEXE 12 AU CONTRAT DE MAINTENANCE

MAINTENANCE A CARACTERE OBLIGATOIRE DES AUTRES EQUIPEMENTS DU SSI

SYSTEME DE DESENFUMAGE NATUREL

Article 1 – Périodicité des visites de maintenance préventives

La maintenance préventive est effectuée au cours d'une (1) seule visite par an.

Article 2 – Délai d'intervention des prestations de maintenance corrective

AVISS Services s'engage à intervenir dans un délai de 48 heures, décompté tel que défini à l'article 5 des Conditions Générales.

Article 3 – Description des prestations de maintenance préventive

A – Sur les lanterneaux

- ouverture de l'appareil,
- vérification de la tension des ressorts d'ouverture ou des vérins,
- contrôle de l'état des joints,
- vérification des articulations,
- réglage du système de déclenchement (verrou),
- contrôle de l'état des fusibles,
- fermeture des appareils, contrôle de l'enclenchement des gâches,
- vérification des vis de fixation du cadre extérieur (si accessible),
- resserrage des vis de fixation s'il y a lieu,
- essai d'ouverture,
- vérification du bon fonctionnement des contacts de position s'ils existent,
- mesure des temps de mise en sécurité de l'ensemble de D.A.S. de désenfumage d'une même Z.F. ou canton.

B – Sur les châssis

- ouverture de l'appareil
- vérification de la tension des ressorts d'ouverture ou des vérins,
- contrôle de l'état des joints,
- vérification des articulations,
- réglage du système de déclenchement
- fermeture des appareils, contrôle de l'enclenchement des gâches
- essai d'ouverture,
- vérification du bon fonctionnement des contacts de position s'ils existent.

C – Sur les Tirez-Lâchez

- déplombage de l'appareil,
- manœuvre d'ouverture,
- vérification du câble et du tube de liaison,
- vérification des points de fixation,
- vérification des coudes et manchons,
- vérification de l'appareil,
- remise en place,
- essai d'ouverture,
- plombage de l'appareil.



ANNEXE 12 AU CONTRAT DE MAINTENANCE

D – Sur les treuils

- déplombage de l'appareil,
- manœuvre d'ouverture,
- vérification du câble et du tube de liaison,
- vérification de l'appareil,
- examen des liaisons (protections, fixations, hauteurs d'implantation, longueur des câbles, nombre de poulies),
- remise en place,
- essai d'ouverture et de fermeture
- plombage de l'appareil.

D – Sur les coffrets CO2

- déplombage du poste de commande CO2,
- vérification des points de fixation (coffret, double canalisation cuivre, vérin pneumatique bloqué mécaniquement et raccords à olives),
- dépose de la cartouche d'ouverture et de celle de fermeture,
- mise sous pression du système pour essai et fermeture,
- contrôle des cartouches CO2 (état de charge), remontage,
- vérification de la bonne fermeture des exutoires et du blocage du vérin,
- plombage de l'appareil.

D – Sur les liaisons électriques

- examen des raccordements,
- examen du type et de la qualité des conducteurs (absence de trace d'oxydation sur les raccordements, isolants des câbles en état, repérage, etc...)

Article 4 – Limites de prestation

Les prestations de maintenance préventive ne comprennent pas :

- Les dépannages (pièces, main d'œuvre et déplacement),
- L'intervention sur le câblage électrique,
- Le remplacement du câble de commande ou du tube pneumatique et des moyens de cheminement,
- Le remplacement des cartouches CO² ayant été percutées par le client.

Le coût de ces prestations n'est pas compris au contrat et fera l'objet d'une facturation directe pour les pièces d'usure (cartouche CO², joints, ...) ayant été remplacées lors de la visite. A défaut, un devis sera produit selon tarif en vigueur.



Entreprise titulaire de la certification APSAD de service de maintenance (206/10/F7) de SDI et CMSI et de la certification de Système de Management de la Qualité ISO 9001, délivrées par CNPP (www.cnpp.com)

2020-ST-236

www.aviss.fr

54 rue Pierre CURIE 78370 PLAISIR
☎ : 01 30 16 58 73 mail : services@aviss-securite.fr

Toujours un interlocuteur à votre service

AVENANT N° 14027 AU CONTRAT DE MAINTENANCE REF : R3175 Edition N°1 du 14 février 2022 entre

d'une part le CLIENT

et d'autre part le PRESTATAIRE

MAIRIE DE NANGIS Réf. client : MAI011310
BP 55
77370 NANGIS
Représenté par : **Monsieur LE FOULER**
Téléphone : 01 64 60 52 04
Portable : 06 85 30 62 40
Courriel : st.batimentsetservicesupports@mairie-nangis.fr

AVISS Services
54 rue Pierre CURIE
78370 PLAISIR
Représenté par : **Christophe SALVI**
Téléphone : 01 30 16 58 71
Courriel : maintenance@aviss-securite.fr

portant sur le(s) système(s) implanté(s) dans les locaux sis

**BATIMENTS COMMUNAUX
77370 – NANGIS**

concernant :

- la mise à jour du listing matériel mentionné au contrat initial,
- la souscription d'options complémentaires au contrat initial ;
- le retrait d'options complémentaires au contrat initial ;

Les conditions générales applicables au contrat initial restent applicables au présent avenant sauf en cas de formulation de modification(s), alors précisée(s) au feuillet administratif.

Nous vous invitons à prendre connaissance des prestations détaillées aux conditions tarifaires figurant en page(s) suivante(s) et à sélectionner les différentes prestations et options à inclure à votre contrat en cochant les cases répondant à vos besoins.

L'offre de prestation de maintenance objet du présent contrat est valable 3 (trois) mois.

Enfin, pour notifier votre acceptation, nous vous remercions de signer la présente page et de parapher les feuillets prestations/prix et matériels puis de nous les retourner par mail ou voie postale.

A réception, nous vous retournerons un exemplaire signé de notre part, vous attestant l'enregistrement du contrat.

Pour le client

Date : 26 JUL. 2022

J'ai pris connaissance des conditions générales et des conditions particulières annexées au présent contrat et les accepte dans leur intégralité.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »
Nom et qualité du signataire + cachet

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Pour la direction de AVISS Services

Date :

Signature :

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-ST-190-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022



FEUILLET PRESTATIONS / PRIX RELATIF A L'AVENANT 14027

Maintenance des SDI et SMSI

Maintenance de base minimale obligatoire		Prix annuel HT	Annexe
Maintenance préventive effectuée sur une seule visite annuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	235.00 €	1
Maintenance préventive effectuée sur deux visites annuelles	<input type="checkbox"/>	NC	1
Nombre d'interventions de dépannage incluses		NC	1
Compléments réglementaires			
Astreinte SDI/SMSI pour intervention sous 4 heures	<input type="checkbox"/>	NC	2
Astreinte SDI/SMSI pour intervention sous 2 heures	<input type="checkbox"/>	NC	2
Bilan annuel	<input type="checkbox"/>	NC	3
Reconditionnement des détecteurs ponctuels de fumée sur 4 ans	<input type="checkbox"/>	NC	4
Reconditionnement des détecteurs ponctuels de fumée sur 6 ans	<input type="checkbox"/>	NC	4
Constitution d'un stock de pièces détachées sur site pour SDI/SMSI	<input type="checkbox"/>	Sur devis	5
Reconstitution du dossier technique incendie pour SDI/SMSI	<input type="checkbox"/>	Sur devis	6
Prestations optionnelles			
Prestation de support technique pour SDI/SMSI	<input type="checkbox"/>	NC	7
Réarmement des Dispositifs Actionnés de Sécurité	<input type="checkbox"/>	NC	8
Formule « <i>Services Plus</i> » pour SDI/SMSI	<input type="checkbox"/>	NC	9
Formule « <i>Services Premium</i> » pour SDI/SMSI	<input type="checkbox"/>	NC	10
Formule « <i>Services Batteries</i> » pour SDI/SMSI	<input type="checkbox"/>	NC	11

Maintenance à caractère obligatoire des autres constituants du SSI

Désignation du système ou équipement		Prix annuel HT	Annexe
Maintenance préventive d'un système de désenfumage naturel	<input checked="" type="checkbox"/>	INCLUS	12
Maintenance préventive d'un système de désenfumage mécanique	<input type="checkbox"/>	NC	13
Maintenance préventive d'un système de compartimentage	<input type="checkbox"/>	NC	14
Maintenance préventive d'un système d'extinction automatique à gaz	<input type="checkbox"/>	NC	15
Extinction automatique à gaz : test à l'étanchéité du local protégé	<input type="checkbox"/>	NC	16
Maintenance préventive d'un système d'éclairage de sécurité	<input type="checkbox"/>	NC	17
Maintenance préventive des extincteurs	<input type="checkbox"/>	NC	18
Maintenance préventive des colonnes sèches	<input type="checkbox"/>	NC	19

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-ST-190-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022



Entreprise titulaire de la certification APSAD de service de maintenance (206/10/F7) de SDI et CMSI et de la certification de Système de Management de la Qualité ISO 9001, délivrées par CNPP (www.cnpp.com)

www.aviss.fr

54 rue Pierre CURIE 78370 PLAISIR
☎ : 01 30 16 58 73 mail : services@aviss-securite.fr

Toujours un interlocuteur à votre service

Maintenance d'autres systèmes

Désignation du système ou équipement		Prix annuel HT	Annexe
Maintenance préventive d'un système de détection d'intrusion	<input type="checkbox"/>	NC	20
Formule « <i>Services Premium Intrusion</i> »	<input type="checkbox"/>	NC	20
Astreinte détection d'intrusion pour intervention sous 4 heures	<input type="checkbox"/>	NC	20
Maintenance préventive d'un système d'alarme technique	<input type="checkbox"/>	NC	21
Maintenance préventive d'un système de distribution de l'heure	<input type="checkbox"/>	NC	22
Maintenance préventive d'un système de sonorisation d'ambiance	<input type="checkbox"/>	NC	23
Maintenance préventive d'un système de vidéosurveillance	<input type="checkbox"/>	NC	24

Renseignez ici le total annuel HT en additionnant les prestations souscrites

235.00 € HT

Merci d'indiquer de quel taux de TVA vous relevez 10% (justificatif à joindre), 20% ou autoliquidation

%

Observations/informations formulées par le client à l'attention d'AVISS Services :

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-ST-190-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022



Entreprise titulaire de la certification APSAD de service de maintenance (206/10/F7) de SDI et CMSI et de la certification de Système de Management de la Qualité ISO 9001, délivrées par CNPP (www.cnpp.com)

www.aviss.fr

54 rue Pierre CURIE 78370 PLAISIR
☎ : 01 30 16 58 73 mail : services@aviss-securite.fr

*Toujours un
interlocuteur à votre
service*

FEUILLET MATERIELS RELATIF A L'AVENANT 14027

Annexe récapitulative ajout de site :

POLICE MUNICIPALE - 13 RUE DES FONTAINES - 77370 - MANGIS

Systeme de d'equipement d'alarme

➤ **1 Equipement d'alarme ESSER**

- 3 Déclencheurs manuels
- 3 Diffuseurs sonores

Systeme de désenfumage naturel

- 1 Coffret CO² O/F + treuil pour fermeture
- 1 Ouvrant de toiture



Toujours un
interlocuteur à votre
service

Annexe récapitulative suppression de sites ou de prestations :

SERVICE « TERRE D'ÉCHANGE » - 18 PLACE ERNEST CHAVET - 77370 - NANGIS

Systeme d'équipement d'alarme

- 1 Equipement d'alarme type 4
 - 1 Déclencheur manuel

ANNEXE CCAS - 77370 - NANGIS

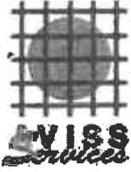
Systeme de d'équipement d'alarme

- 1 Equipement d'alarme type 4
 - 1 Déclencheur manuel

CENTRE AQUATIQUE - 24 RUE DES ÉCOLES - 77370 - NANGIS

Systeme de compartimentage

- 18 Clapets coupe feu



Entreprise titulaire de la certification APSAD de service de maintenance (208/10/F7) de SDI et CMSI et de la certification de Système de Management de la Qualité ISO 9001, délivrées par CNPP (www.cnpp.com)

www.aviss.fr

54 rue Pierre CURIE 78370 PLAISIR
☎ : 01 30 16 58 73 mail : services@aviss-securite.fr

Toujours un interlocuteur à votre service

Annexe récapitulative moins-values :

SERVICE TERRE D'ÉCHANGE :

Moins-values tarifaires pour prestation de maintenance selon le contrat n°3175 : - 20.00 € HT

ANNEXE CCAS :

Moins-values tarifaires pour prestation de maintenance selon le contrat n°3175 : - 20.00 € HT

CENTRE AQUATIQUE :

Moins-values tarifaires pour prestation de maintenance selon le contrat n°3175 : - 640.00 € HT

Annexe récapitulative plus-values :

POLICE MUNICIPALE :

Plus-values tarifaires pour prestation de maintenance selon le contrat n°3175 : + 235.00 € HT

Le site « Service Terre d'échange » sera désormais intitulé « Accueil social Nangis Lude »



CONTRAT DE MAINTENANCE

FEUILLET ADMINISTRATIF RELATIF A AVENANT N° 14027 AU CONTRAT DE MAINTENANCE
REF : R3175 Edition N°1 du 14 février 2022



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220802-2022-ST-190-AR
Date de télétransmission : 02/08/2022
Date de réception préfecture : 02/08/2022